

Unité départementale du Littoral
Rue du Pont de Pierre
CS 60036
59820 GRAVELINES

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 19/09/2022

Contexte et constats

Publié sur 

ARQUES ELECTRO DIESEL

ZI DU LOBEL
62510 ARQUES

Références : H:_Commun\2_Environnement\01_Etablissements\Equipe_G4\Arques Electro Diesel_Arques_0100007698\2_Inspections\2022_09_19_Insp_100mSEVESO\Arques Electro Diesel_arques_RAPVI_0100007698.odt

Code AIOT : 0100007698

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 19/09/2022 dans l'établissement ARQUES ELECTRO DIESEL implanté ZI DU LOBEL 62510 ARQUES. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite fait suite au retour d'expérience de l'accident survenu à Rouen le 26 septembre 2019. Elle a pour but la vérification des activités présentes dans les 100 m des sites SEVESO.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- ARQUES ELECTRO DIESEL
- ZI DU LOBEL 62510 ARQUES
- Code AIOT : 0100007698
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- Ied : Non

L'installation est un atelier de réparation et carrosserie poids lourds et autocars. Un premier recensement des activités présentes dans les 100 m des sites sévèso s'est déroulé en janvier 2021. Le site, objet de la présente visite avait alors été retenu pour une vérification ultérieure de sa situation administrative.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Situation administrative

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

| N° | Point de contrôle | Référence réglementaire | Autre information |
|----|--------------------------|---------------------------------|-------------------|
| 1 | Situation Administrative | Décret du 12/05/2020, article 1 | Sans objet |

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection des installations classées n'a pas identifié l'installation comme étant classée pour la protection de l'environnement. Des éléments complémentaires doivent toutefois être fournis à l'inspection.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation Administrative

| |
|--|
| Référence réglementaire : Décret du 12/05/2020, article 1 |
| Thème(s) : Risques accidentels, Proximité site Seveso |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : |
| <p>Rubrique 2930. Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie :</p> <p>1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur, la surface de l'atelier étant :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Supérieure à 5 000 m² (E)b) Supérieure à 2 000 m², mais inférieure ou égale à 5 000 m² -> (DC) <p>2. Vernis, peinture, apprêt (application, cuisson, séchage de) sur véhicules et engins à moteur, la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée étant :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Supérieure à 100 kg/j -> (E)b) Supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j ->(DC) |
| Constats : L'atelier de réparation semble inférieur à 2000m ² . La superficie est à confirmer. La quantité de peinture utilisée est inférieure à 10kg/j. L'entreprise transmettra à l'inspection, sous 3 semaines, un plan de masse des bâtiments mentionnant la superficie de chacun des trois bâtiments et les surfaces dédiées aux ateliers et au stockage. Il est également demandé à l'exploitant de transmettre dans les mêmes délais le dernier rapport de vérification des installations électriques. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |

ANNEXE 1

Société Arques Electro Diesel
à Arques
Inspection du 19/09/2022

Grille d'inspection

ANNEXE 1

Société Arques Electro Diesel
à Arques
Inspection du 19/09/2022

grille d'inspection 100m SEVESO

INSPECTION 100m

| | | |
|--|---|---|
| Établissement : Arques Electro Diesel N°GUNENV (ou pas) : 0100007698 Type d'activité : Garage poids lourd et autocar Statut : NC Réglementation ICPE applicable (ou pas) : Non | Date de la visite d'inspection : 19/09/2022 Installation SEVESO connexe : ARC FRANCE | Nom de l'inspecteur : DELHALLE Dominique Personne(s) rencontrée(s) et fonction : M. Fortin, chef d'atelier |
|--|---|---|

| PHASE 2 | | |
|---|--|---|
| Prescriptions à vérifier | Constat | Suites |
| <u>Situation administrative ?</u> ICPE ? Prescriptions applicables au site ? Rubrique 2930. Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Commentaires : Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur, la surface de l'atelier étant : a) Supérieure à 5 000 m ² (E) | <input type="checkbox"/> Lettre de suites <input type="checkbox"/> Administrative <input type="checkbox"/> Pénale <input checked="" type="checkbox"/> Aucune |

| PHASE 2 | | |
|---------------------------------|---|--------|
| Prescriptions à vérifier | Constat | Suites |
| | <p>b) Supérieure à 2 000 m², mais inférieure ou égale à 5 000 m² (D C)</p> <p>2. Vernis, peinture, apprêt (application, cuisson, séchage de) sur véhicules et engins à moteur, la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée étant :</p> <p>a) Supérieure à 100 kg/ j (E)</p> <p>b) Supérieure à 10 kg/ j, mais inférieure ou égale à 100 kg/ j (D C)</p> <p><u>Constat:</u></p> <p>Atelier de réparation inférieur à 2 000 m².</p> <p>La superficie est à confirmer (transmettre le plan de masse coté avec la distinction des espaces de travail/stockage).</p> <p>Quantité de peinture utilisée inférieure à 10 kg/j</p> <p>Qualification du constat : Sans Objet dans l'attente de justificatifs</p> <p><input type="checkbox"/> NC Majeure <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> Observation <input type="checkbox"/> Conforme</p> | |
| Inspection ICPE de – de 4 ans ? | <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> SANS OBJET</p> <p>Commentaires :</p> | |

| PHASE 2 | | |
|--|--|--------|
| Prescriptions à vérifier | Constat | Suites |
| | | |
| PHASE 2 et/ou 3 | | |
| L'exploitant dispose d'une <u>étude des dangers</u> ? Si oui, de quelle date ? S'il y a eu des modifications depuis ? Si les hypothèses de modélisation sont cohérentes avec l'activité du site ? Sinon, dans quelle mesure l'exploitant dispose d'une identification des dangers présents sur le site ? | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Commentaires : | |
| Quelles seraient les conséquences potentielles vers le site SEVESO voisin, le cas échéant ? | Commentaires : Aucune | |
| Le site a-t-il identifié des effets dominos en provenance du site SEVESO voisin, le cas échéant ? Si oui, a-t-il prévu des moyens d'alerte et/ou des mesures de protection ? | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Commentaires : | |
| Le site dispose-t-il d'une procédure ou d'un plan d'intervention type POI ? | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Commentaires : | |
| Bâtiments : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | |

| PHASE 2 | | | |
|---|---|---|--|
| Prescriptions à vérifier | Constat | Suites | |
| <ul style="list-style-type: none"> Présence de murs coupe-feu ? Stockage de matières combustibles ? Présence d'une cuve de carburants, de produits classés dangereux ? Présence de stockage extérieur ? | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | L'entreprise transmettra à l'inspection, sous 3 semaines, un plan de masse des bâtiments mentionnant la superficie de chacun des trois bâtiments et les surfaces dédiées aux ateliers et au stockage. | |
| Installations électriques : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle ? Dernier Q18 ? (vérification pour les assureurs). | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Commentaires : Le dernier contrôle n'a pas été présenté. | Il est demandé à l'exploitant de transmettre dans les mêmes délais le dernier rapport de vérification des installations électriques | |
| Installations de protection contre la foudre : <ul style="list-style-type: none"> ARF réalisée ? (si ICPE) Étude technique ? Installations d'équipements de protection ? Contrôle ? Relevé de compteurs d'impacts ? | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON SANS OBJET <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Commentaires : | | |
| Détection et défense incendie : <ul style="list-style-type: none"> Présence et contrôle d'une détection ? Présence et contrôle d'extincteurs ? | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Il est demandé à l'exploitant de transmettre dans les mêmes délais le dernier contrôle des extincteurs (moins de un an). | |

| PHASE 2 | | |
|---|--|--------|
| Prescriptions à vérifier | Constat | Suites |
| <ul style="list-style-type: none"> Présence et contrôle de RIA ? Présence de poteaux incendie ? | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Commentaires : Les extincteurs sont marqués comme contrôlés en 2018. | |
| Gestion des eaux polluées en cas de sinistre : <ul style="list-style-type: none"> Présence de rétentions ? Surface imperméable ? | <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Commentaires : | |
| Sûreté du site : <ul style="list-style-type: none"> Site clos ? Nombre d'entrées ? Télésurveillance / gardiennage ? Alarmes ? | <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON 3 portails <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Commentaires : | |